

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné Gérard COUDRAY, Président de l'AS Etival Football

domicilié à 6 cours Marcel Cerdan à Etival lès Le Mans

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du samedi 9 septembre 2023

à 12 heures

au samedi 9 septembre 2023

à 20 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 4 septembre 2023

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2023-052

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M COUDRAY Gérard, Président de l'AS Etival Football est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

Au terrain de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans

Du samedi 9 septembre 2023

à 12 heures

Au samedi 9 septembre 2023

à 20 heures

à l'occasion d'un concours de pétanque

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 4 septembre 2023

Le Maire,

